

Monestier de Clermont Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du à lundi 16 juin 2014 à 20h30

PRESENTS

R Chalvin - B Fillit - C Fiorucci - E Froment - S Godefroy - P Hunckler - D Jaussent - M Lafossas - J Lucsanszky - D Parlouar - C Riondet - L Viallard - MJ Villard

ABSENTS

L Paccalet donne pouvoir à E FROMENT M Delmas donne pouvoir à S GODEFROY

SECRETAIRE de SEANCE

Jeanne LUCSANSZKY

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Modification du tarif saison de 301 à 600 de QF 20 € au lieu de 35 €

Monsieur le Maire demande à rajouter 2 délibérations.

DELIBERATIONS

• Décision modificative du budget

Suite au changement de TVA, il convient d'augmenter les crédits de l'opération « Etude de la gare ».

• Demande de subvention du Sou des Ecoles pour les voyages scolaires

Le Sou des Ecoles sollicite la commune pour une participation de la commune au financement des voyages scolaires de l'école primaire. Le Conseil Municipal accepte d'octroyer une subvention de 1 000 €.

• Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Il est nécessaire que le Conseil Municipal établisse la liste des délégations qu'il consent à accorder au Maire. **Le Conseil Municipal délègue** à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État (article L. 2221-5-1 a) et c)), et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entrainent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze

ans;

- 5) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 6) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetière ;
- 8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 9) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros maxi ;
- 10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.
- 14) D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 15) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 16) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au cout d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;
- 17) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros ;
- 18) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions suivantes, le droit de préemption dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (Article L. 214-1 du code de l'urbanisme).
- 19) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité, défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme, sur tout projet de cession d'un immeuble ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'un immeuble situé sur le territoire de la commune et appartenant à l'état, à certaines sociétés ou établissements publics expressément visés à l'article L.240-1, en vue de la réalisation dans l'intérêt général d'actions ou d'opérations d'aménagement telles que définies à l'article L. 300-1 du même code (mise en œuvre d'un projet urbain ou d'une politique locale de l'habitat ;organisation du maintien, de l'extension, de l'accueil des activités économiques ; réalisation des équipements collectifs ; lutte contre l'insalubrité ; permettre le renouvellement urbain ; sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels).
- 20) De recruter au nom de la commune le personnel temporaire et saisonnier

Les présentes délégations ne sauraient excéder la durée du mandat ;

Cette délibération est à tout moment révocable ;

La présente délégation peut être exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;

• Demande de subvention au CG 38 pour l'Achat de bois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de parcelles de bois à Mme GOIRAND épouse GERSON afin d'uniformiser les parcelles morcelées de la commune. Sont concernées par ce projet les parcelles suivantes ; Section B 62 et B 68 d'une superficie totale de 01 ha 91 a 83 ca, proposées au prix de 5 764 euros (cinq-mille sept cent soixante-quatre euros).

Le Conseil Municipal, emet un avis favorable à cette proposition et sollicite le Président du Conseil Général de l'Isère pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible.

• Changement de Délégués au Syndicat Intercommunal de Télévision du Pas du Serpaton

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renommer un délégué et un supléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Télévision du Serpaton. Après un vote à main levée, est désigné comme délégué : M. Matthieu LAFOSSAS est désigné comme suppléant Mme Jeanne LUCSANSZKY.

• Convention avec le CG 38 d'Aide à la mobilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du travail partenarial avec le Conseil Général de l'Isère, le CCAS de la commune de Monestier de Clermont sollicite, pour l'année 2014, la possibilité de gérer un fond destiné à prendre en charge les frais engagés par les allocataires du RSA socle en démarche d'insertion professionnelle sur le territoire du Trièves en matière de déplacements. Une convention annuelle définira les obligations de chacun des cocontractants et les modalités d'attribution des aides facultatives correspondant à ce fond à destination des publics en insertion.

• Demande de subvention du Sou des Ecoles pour la Fête des Ecoles

Le Sou des Ecoles sollicite la commune pour une aide financière à l'occasion de le Fête des Ecoles. Le Conseil Municipal accepte de leur octroyer une subvention de 250 €.

• Demande de subvention des Archers de Chevalreuse

Les Archers de Chevalreuse ont qualifié cette année un archer pour le Championnat de France de tir à l'arc et sollicite la commune pour une aide financière. Le Conseil Municipal propose d'octroyer une subvention de 100€.

COURRIER

Demande de subvention du Syndicat d'élevage du Trièves

Le Syndicat sollicite la commune d'une aide finicère pour l'oraganisation d'un comice agricole. Refus du Conseil Municipal.

Demande de subvention La Fabrique du Trièves

L'association sollicite la commune d'une aide financière. Le Conseil Municipal refuse et les invite plutôt à solliciter le CCT, étant una association d'artisans.

INFORMATIONS

Compte-rendu de la CDCT par L. VIALLARD

Marie-Jo Villard est élue 9ème vice présidente déléguée au CIAS. 10 membres issus du conseil communautaires pour siéger au CA du CIAS : Anne-Marie Barbe, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Marie-Jo Villard, Pierline Hunckler, Alain rougale, Frédéric Troy, Philippe Berthoin, Pierre Suzzarini et Joël Cavret.

CAO : sont élus en qualité de titulaires : Christophe Drure, Victor Vecchiato et Daniel Niot et en qualité de suppéants Marie-Jo Villard, Laurent Viallard et Frédéric Troy.

Mission Locale Alpes Sud Isère : Gérard Dangles, Anne Marie Barbe, René Chalvin et Marie-Claire Brizion.

CORTI: Gérard Dangles

SITADEL: Gérard Dangles

GIAT: Guillaume Gontard

EP SCOT : titulaire Daniel Niot et suppléant Marie-Claire Brizion

AURG: Daniel Niot

PNRV: titulaire Alain Rougale et Suppléant Eric Bernard

Les Pas des huguenots : vote reporté

Energie et territoires du bassin du Drac : Frédérique Puissat, Gérard Dangles et Michel Court

Commission de l'eau potable : Titulaire Christophe Drure et suppléant Marie Claire Brizion

CLE: Christophe Drure, Marie-Claire Brizion et Victor Vecchiato

EHPAD Mens: Marie-Jo Villard, Anne Marie Barbe et Pierre Suzzarini

CORTA: Marie-Jo Villard

Collège Marcel Cuynat Monestier: titulaire Guy Percevault et suppléant Laurent Viallard

Collège du Trièves Mens : titulaire Guy Percevault et suppléant Marcel Calvat

Les p'titous du Trièves : titulaire Frédérique Puissat et suppléant Gérard Dangles

SOS Récré: titulaire Frédérique Puissat et suppléant Pierline Hunckler

Les Mistouflets : titulaire Frédérique Puissat et suppléant Solange Saulnier

AFR de Clelles : Frédérique Puissat

RAEE: Jean-Bernard Bellier

CDDRA : Au 1er tour de scrutin sont désignés : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Guillaume Gontard et Gérard Dangles. Au 2ème tour est désigné Eric Bernard. (vote à bulletins secret)

LEADER : titulaires Yann Souriau, Michel Picot et Laurent Viallard et suppléants Guillaume Gontard et Pierre Suzzarini

Suite à ce compte-rendu, E.FROMENT intervient et déclare :

« Etre élu est un engagement envers la collectivité et surtout envers les électeurs qui ont porté leurs suffrages sur votre candidature. Bernard nous l'a d'ailleurs brillamment et à juste titre, rappelé en ouverture du premier conseil le 28 mars. Dans les faits, certains d'entre nous se sont soustraits à cet engagement moral auprès de nos concitoyens, foulant au pied toute déontologie et éthique démocratique, en ne participant à strictement aucune commission locale. Ceci ne présente pas un caractère de gravité en dehors de l'absence d'éthique personnelle à exercer un mandat confié par nos électeurs. Cependant, cette démarche devient intolérable et scandaleuse lorsque ces mêmes personnes briguent un poste de vice-présidence à la Communauté de Communes. De plus, le sujet (l'action sociale), présent au niveau communal (CCAS) et intercommunal (CIAS), met en évidence, pour ces personnes, leur seule volonté de "se placer" dans le système, et non d'oeuvrer pour la collectivité, puisque leur volonté est de s'occuper du même sujet dans une instance, mais pas dans l'autre. La situation me parait inacceptable en l'état, par respect des électeurs, et j'en appelle chacun, à assumer et prendre ses responsabilités en démissionnant de ses fonctions dans de tels cas. »

RAPPORT DES COMMISSIONS

Adjudication

Lancement de la consultation et de l'appel d'offres pour les travaux sur le Pont des Gagères.

Assainissement

Rencontre avec VEOLIA afin d'étudier le contrat passé avec et le renouveller fin juillet. Plusieurs problèmes sont évoqués au niveau de la STEP, mais le financement de travaux ne sera pas possible cette année. Beaucoup d'eaux parasite sarrivent à la STEP. Les travaux du Fanjaret terminés, il sera nécessaire de mettre plus de chlorure ferrrique.

Changement d'un surpresseur cette année, l'autre l'année prochaine. VEOLIA prévoit d'établir un plan de maintenance pluriannuel.. Les déchets devraient être envoyés dans un centre spécialisé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque c'est M.PETITJACQUES qui gère l'épandage.

M.FILLIT suggère de monter des dossiers de subvention.

Piscine - Camping

Ouverture de la piscine au public le samedi 16 juin.

M.JAUSSENT tient à souligner le remarquable travail des agents communaux.

Il n'y aura pas de dérogation pour le BNSSA pour cette année, la diplomée étant trop jeune.

Les bâches à bulles sont détèrioirées par le chlore et les débris bouchent les filtres. L'achat d'une bâche plus solide est trop cher pour cette année.

Projet été 2015 : temps d'ouverture de la piscine pour les écoles, la commune mettrait à disposition le MNS.

« 25 ans du camping » le 20 juillet à 20h30. Apéritif, invitation aux officiels qui étaient présents dès l'ouverture du camping. Des stylos ont été imprimés pour l'occasion.

Le panneau indicateur du camping en haut du chemin est à réparer.

Bilan à ce jour, recette de 2687 €, 4 000€ de charges salariales plus celles d'entretien. Le mois de mai n'est donc pas rentable ainsi que celui de septembre. Prendre des dispositions en 2015 sur la période d'ouverture.

Armées

Pour la première fois, exercice de risques majeurs au collège (simulation de nuage toxique), qui s'est globalement bien passé.

J.E.P.E

Le conseil du Conseil Jeunes s'est tenu samedi 14 juin. Les jeunes sont toujours très motivés et impliqués pour la Fête de la musique. Plusieurs projets sont en cours : une journée détente sur Grenoble – rénovation de la Salle Jeunes – enquête sur le skate parc.

Petite enfance : Bilan annuel en cours

Ecoles : les conventions d'utilisation des locaux sont à l'étude pour l'année prochaine par rapport au taux de fréquentation de la CCT et de celui à venir pour la rentée scolaire 2014 suite à la modifiaction des rythmes scolaires.

Il y aura peut-être une ouverture de classe, obligeant les enseignants à répartir les classes en fonction de contraintes de locaux et non plus de contraintes pédagogiques.

Sollicitation de la police municipale puisqu'il y a deux horaires de sortie prévus : 15h30 et 16h30.

La CCT s'est engagée à prendre une décision d'ici fin 2014 sur le projet « Ecole » de Monestier de Clermont.

SPORTS - ASSOCIATIONS

Réunion du 26 juin annulée. Pas de nouvelle rencontre prévue.

Problème de cohabitation au stade entre le Tournoi de l'Amitié et le match des Plumobiles.

ANIMATION

Fête de la musique : 13h30 Camping, une buvette sera installée dans le parc par le Conseil Jeunes.

Spectacle de Trièves en Scène le samedi 29 juin.

Marché de Noël le 12 décembre.

UECM organise un repas des commerçants dans la Grand rue, le 19 juillet avec défilé.

MARCHE

Agrandissement du marché sur la Place de l'Hôpital. Souhait d'un panneau pour mieux le signaliser. Ouverture d'un magasin bio en septembre.

URBANISME

Réunion de la commission fixant les bases de fonctionnement de celle-ci. Un groupe de travail est formé pour faire une présentation du PLU à la prochaine commission (présence de non-élus).

Permis de construire

Une commission pleinière pour traiter de sujets de fonds et une commission restreinte pour le traitement des dossiers reçus. Réunion tous les 15 jours pour traiter des affaires courantes.

Voirie-Travaux

Création de groupe de travail (présence de non-élus) sur plusieurs thèmes : désherbage, déneigement et salage, embellissement du village...

Collecteur du Fanjaret : les travaux sont terminés. Il ne reste que le passage de la caméra à faire.

Pont des Gagères : le projet initial de l'écartement de la route a été agrandi, empiétant sur du domaine privé dont les propriétaires sont d'accord.

Il y a un projet d'extension du collège qui va générer des problèmes de circulation.

Budget

En mai, 52 % des dépenses de l'année, quelques lignes budgétaires sont à surveiller.

Logement

Etat des lieux à la fin du mois du studio au 136 grand rue. Il est à relouer pour un montant de 390 € par mois. la commission va surement en baisser le prix.

Communication

Le site internet de la commune a pris du retard.

CCAS

Mme LANCELOT a démissionné. Les aides aux voyages scolaires ont été atribuées. Il n'y aura pas de repas pour les Anciens cette année mais plutôt un colis et un gouter. Reflexion sur une aide financière pour les licences sportives.

Les clubs de Rugby et de Tir à l'arc sont prêts a baisser leurs tarifs pour les parents en difficulté afin de ne pas pénaliser les enfants.

Ressources humaines

Rencontre avec le CDG 38 sur le fonctionnement et les statuts de la fonction publique ainsi que sur les contrats de la commune. Il y a plusieurs choses à revoir sur ceux-ci.

AG du Syndicat du Serpaton

Une présentation du syndicat de télévision aux nouveaux Elus a été faite. Election du nouveau président M.BEYLIER et des 2 vice-présidents.

CORTA

Coordination territoriale pour l'autonomie, nomination d'un représentant pour Monestier de Clermont, Mme RIONDET.

Dates à retenir

17 juin: 19h Rencontre avec les Elus des communes de Roissard, Saint-Michel les Portes et Saint

Paul Lès Monestier sur le sujet de l'école

19 juin: 20h AG ADMR 21 juin: 18h SEDI 21 juin: CCT

24 juin : 20h15 Commission RH 26 juin : 20h Commission Association

27 juin : 9h30 Rencontre avec le CG pour le Collège

1^{er} juillet : 11h30 Visite des locaux d'ALPHI 17 juillet : 20h15 Commission Urbanisme 20 juillet : 18h30 Apéritif 25 ans du Camping

Mardi 15 juillet : 20h30 Conseil Municipal avec intervention du SDIS

Mme VILLARD souhaite intervenir suite à l'interpellation de M.FROMENT

« Quand vous aurez, comme nous, plus de 25 ans au service de la collectivité, vous comprendrez que, dans les conditions actuelles nous ne souhaitions pas plus nous engager et nous vous prions de respecter notre décision. Par respect pour nos électeurs, nous continuerons à siéger au Conseil Municipal et à participer au débat. Mon élection au poste vice-présidente à la CCT est justifiée par ma volonté de continuer mon engagement auprès des personnes agées. Quant à la représentativité de la commune de Monestier de Clermont au sein de la CCT, beaucoup ne comprennent pas que le Maire du chef lieu de canton n'y siège pas ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.